

### **Retour en Suisse depuis l'étranger**

Les modalités ci-après s'appliquent à tous les voyageurs entrant en Suisse à compter du 20.9.2021, qu'ils soient suisses ou étrangers et quel que soit leur moyen de transport.

Avant l'entrée en Suisse, tous les voyageurs doivent remplir un formulaire électronique (lien ci-dessous). Sont exemptés du formulaire: les enfants de moins de 16 ans, les habitants des régions frontalières de la Suisse, les voyageurs ou transporteurs transitant par la Suisse.

Par ailleurs, toutes les personnes entrant en Suisse doivent présenter un certificat attestant:

- d'une vaccination complète depuis au max. 12 mois; sont reconnus les vaccins autorisés par la Suisse ou par l'Agence européenne des médicaments
- ou d'une immunité suite à une infection au Covid-19 au cours des 6 derniers mois

Le pass sanitaire européen est reconnu en Suisse.

Personnes non-vaccinées ou non-immunisées, dès 16 ans:

elles doivent justifier d'un test PCR négatif datant de moins de 72h ou d'un test antigénique négatif de moins de 48h. IMPORTANT: un 2<sup>e</sup> test (payant) est exigé entre 4 à 7 jours après l'entrée en Suisse, dont le résultat doit être transmis aux autorités cantonales compétentes. Les personnes des régions frontalières de la Suisse sont exemptées de test.

Plus d'information, formulaire d'entrée:

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/empfehlungen-fuer-reisende/quarantaene-einreisende.html>